

VOS INFORMATIONS

SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES D'AVRIL

Les dernières nouvelles et mises à jour de votre conseillère



DANS CE NUMÉRO

LES DEMANDES DE DEP

LES DEMANDES DE CÉGEP

IMPORTANT

PÉRIODE DE CHOIX DE COURS

ÉCOLES DES ADULTES

Informations importantes – à lire attentivement

par Kelly-Ann Taillon

Ce prochain numéro regroupe les informations scolaires et professionnelles du mois d'avril.

Au sommaire : les demandes de DEP, les demandes de cégep, mention importante, période de choix de cours et école des adultes.

Bonne lecture !

LES DEMANDES DE DEP

Pour les élèves qui n'ont pas encore complété leur inscription, il est toujours possible de le faire pour plusieurs programmes en visitant le site web suivant : [AdmissionFP](https://admissionfp.com).



LES DEMANDES DE CÉGEP

Les places disponibles au 2e tour sont affichées sur admission.sram.qc.ca ainsi que sur le site du SRAM. **Les réponses** des cégeps pour le **1er** tour sont publiées sur admission.sram.qc.ca, dès le **3 avril 2026**.

Advenant un refus au 1er tour, vous avez jusqu'au **22 avril à 23 h 59** pour soumettre un nouveau choix ou compléter un dossier de demande d'admission au **2e tour**.

IMPORTANT

N'oubliez pas qu'une admission au cégep ou en formation professionnelle est conditionnelle à la réussite de l'année scolaire. Ce n'est donc pas le moment de relâcher vos efforts !



PÉRIODE DE CHOIX DE COURS

Le processus de choix de cours et de réinscription est maintenant terminé. À partir du 20 mars, toute inscription sera considérée comme tardive. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec la Polyvalente Sainte-Thérèse.

Pour toute question concernant les choix de cours, merci de vous référer [au site internet.](#)

ÉCOLE DES ADULTES

Vous n'avez pas encore effectué les démarches pour l'inscription à l'école des adultes ? Il n'est pas trop tard !

Il est très important de rencontrer la conseillère d'orientation de l'école afin de bien comprendre le fonctionnement et le processus d'inscription. Une rencontre obligatoire aura lieu au mois de mai. Sans la référence de la conseillère et la participation à cette rencontre, il ne sera pas possible de fréquenter l'école des adultes l'an prochain.

